

## De quoi s'agit-il?

Lancée en 1987, la Stratégie canadienne antidrogue est la réponse fédérale à la consommation nocive de substances. Elle vise à offrir aux Canadiens et aux Canadiennes une société de plus en plus libre des méfaits associés à la consommation problématique de substances. La Stratégie repose sur une démarche équilibrée, qui entend réduire à la fois la demande et l'offre de drogues illégales. Elle contribue à améliorer la santé et la sécurité au Canada par le biais d'initiatives fondées sur la prévention, le traitement, l'application de la loi et la réduction des méfaits.

La consommation nocive de substances légales comme l'alcool ou des produits pharmaceutiques, ainsi que de substances illégales tel que la marijuana, la cocaïne, l'héroïne et l'ecstasy ont des conséquences négatives graves sur l'ensemble des Canadiens et des Canadiennes. L'abus de substances comporte de multiples facettes qui sont au cœur des questions sociales et entourant la santé qui affectent les Canadiens et les Canadiennes de tout âges et de tout horizons.

En 1992, le Centre canadien de lutte contre l'alcoolisme et les toxicomanies a évalué les coûts associés à la consommation nocive de substances au Canada – entre autres sur le plan de la productivité, de l'application de la loi, et des soins de santé – à 9 milliards de dollars par année. À l'époque, on jugeait cette estimation prudente, et il ne fait aucun doute que ces coûts ont beaucoup augmenté depuis. Il importe de noter que ces données ne comprennent pas les coûts qui ne peuvent pas être mesurés, comme par exemple l'impact dévastateur de la consommation nocive de substances sur les familles, ainsi que la dégradation qu'a cette consommation sur la sécurité de nos foyers et de nos collectivités.

## Renouvellement de la Stratégie canadienne antidrogue

En mai 2003, le gouvernement du Canada a annoncé le renouvellement de la Stratégie canadienne antidrogue, avec un nouvel investissement de 245 millions de dollars répartis sur cinq ans, pour mettre en œuvre des mesures continues afin de lutter contre la consommation nocive de substances.

Cette stratégie renouvelée est fondée sur les quatre principaux piliers établis en 1987 :

- **prévention** : mesures prévenant les dangers liés à la consommation problématique d'alcool, d'autres drogues et substances par l'éducation pour aider la population à prendre des décisions éclairées et faire des choix santé;
- **traitement** : activités pour ceux qui ont développé une dépendance malsaine à des substances légales ou illégales;
- **application de la loi** : mesures freinant l'importation, l'exportation, la production, la distribution et la possession illégales de substances contrôlées ainsi que la saisie et la confiscation de gains provenant du commerce de la drogue;
- **réduction des méfaits** : mesures limitant les effets secondaires possibles de la consommation de substances, comme par exemple la propagation du VIH/sida et de l'hépatite C.

Chaque pilier de la Stratégie canadienne antidrogue supporte plusieurs activités clés. Le pilier de la *prévention* repose sur des activités tel que la promotion, l'éducation publique destinées aux jeunes et au grand public. Des fonds sont aussi dévolus à des initiatives communautaires pour prévenir la consommation et l'abus de substances. Le pilier de la *réduction des méfaits* favorise le développement de projets communautaires visant à limiter les effets secondaires ou les méfaits associés à l'alcool, aux autres drogues et substances. Le pilier du *traitement* supporte une panoplie d'activités centrées sur le traitement de diverses populations, tel que les délinquants, les communautés autochtones, les femmes et les jeunes. Les tribunaux de traitement de la toxicomanie sont des mesures judiciaires de rechange et des options de traitement offertes par l'intermédiaire de ce pilier. Le pilier de l'*application de la loi* encourage et supporte la collaboration entre les partenaires de la Stratégie canadienne antidrogue pour renforcer la réponse fédérale face aux enjeux émergents, tel que les installations de culture de la marijuana et la production de drogues illégales dans les laboratoires clandestins.

En renouvelant la Stratégie canadienne antidrogue, le gouvernement du Canada a renforcé le fondement solide et équilibré offert par les quatre piliers, tout en élargissant ces



engagements et augmentant ses investissements dans quatre secteurs d'activité :

- **leadership** : assurer la coordination, la consultation et l'imputabilité entre les partenaires de la Stratégie;
- **recherche et surveillance** : mieux comprendre les problèmes d'abus de substances au Canada et garantir l'efficacité du processus décisionnel;
- **partenariats et intervention** : favoriser l'éducation dans la collectivité et les initiatives de prévention, décourager et traiter la consommation nocive de substances, surtout chez les jeunes, ainsi qu'éliminer les installations de culture de marijuana et les laboratoires clandestins utilisés pour fabriquer les substances illégales; et
- **modernisation de la loi et des politiques** : tenir compte de l'opinion actuelle des Canadiens et des Canadiennes tout particulièrement en regard du cannabis.

## Intervention et imputabilité

Le leadership et la coordination de la Stratégie canadienne antidrogue à l'échelle nationale sont assurés par Santé Canada, en partenariat avec le Ministère de la Justice Canada, Affaires étrangères Canada, Sécurité publique et Protection civile Canada, Service correctionnel du Canada, Agence des services frontaliers du Canada, Gendarmerie royale du Canada et un certain nombre d'autres ministères et organismes fédéraux. Le support et la collaboration continus des gouvernements provinciaux et territoriaux, des administrations municipales et d'autres intervenants sont aussi essentiels pour garantir le succès de la Stratégie.

On fera état des progrès accomplis aux Canadiennes et aux Canadiens tous les deux ans en fournissant entre autres des renseignements précis sur les objectifs clés : réduire la prévalence de la consommation nocive de drogues; repousser l'âge auquel les jeunes Canadiens commencent à expérimenter les drogues et l'alcool; réduire l'incidence des maladies transmissibles liées à la l'abus de substances; réduire l'offre de drogues illégales; réduire les coûts évitables associés à l'abus de substances sur le plan social, de la santé, et de l'économie.

*Pour en apprendre davantage sur la Stratégie canadienne antidrogue, veuillez visiter le site:*  
[www.santecanada.gc.ca/sca](http://www.santecanada.gc.ca/sca)

*Découvrez ce que les paliers de gouvernements, les organisations gouvernementales, et les autres partenaires font à l'échelle nationale – le Cadre national d'action. Visitez*  
[www.santecanada.gc.ca/sca-cna](http://www.santecanada.gc.ca/sca-cna)